

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale
Procès-verbal de la Séance du Conseil communautaire du 15 Décembre 2020
Salle des Fêtes « LA PALUN » à Buis les Baronnies

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

- 146 - 2020 **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Octobre 2020**
- 147- 2020 **Convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine bâti intercommunal**
- 148- 2020 **Aide financière pour la rénovation du bâtiment et des bureaux de la CCBDP à Buis les Baronnies**
- 149- 2020 **Tarifs pour l'utilisation du Gymnase de Buis-les-Baronnies par le Collège de Buis-les-Baronnies et pour la location aux associations**
- 150- 2020 **Prise en charge des frais de déplacement des élus communautaires**
- 151- 2020 **Utilisation des véhicules de service et remisage à domicile.**
- 152- 2020 **Suppression de trois postes permanents au sein du service Petite Enfance et des Services Techniques**
- 153- 2020 **Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet**
- 154- 2020 **Modification du tableau des effectifs de la collectivité**
- 155- 2020 **Budget général : dépenses d'investissement : autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2021**
- 156- 2020 **Contractualisation d'un emprunt pour le financement d'un camion benne du budget annexe des ordures ménagères**
- 157- 2020 **Contractualisation d'un emprunt pour le financement de divers équipements du budget principal**
- 158- 2020 **Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Service Portage de Repas**
- 159- 2020 **Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe ZA**
- 160-2020 **Attribution d'une subvention exceptionnelle au COS des Baronnies en Drôme Provençale**
- 161- 2020 **Création du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) et candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**
- 162- 2020 **Inscription de la partie amont (Nyons-Sahune) de l'itinéraire voie douce « Au fil de l'Eygues » au Plan Départemental des Sites Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR)**
- 163- 2020 **Aménagement de deux « Véloroutes Voie Verte » structurantes**
- 164- 2020 **Convention cadre CCBDP – commune définissant les prérogatives. Projet de création de Vélo-route Voies Vertes et d'aménagement de voies douces**
- 165- 2020 **Convention de partenariat entre la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale pour les bases VTT FFCT**
- 166- 2020 **Convention de partenariat entre la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale pour le label « Territoire Vélo - Ville et Territoires vélotouristiques »**
- 167- 2020 **Dossiers d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de**
- 168- 2020 **Aide à l'immobilier d'entreprises : entreprise Sanisphère (SCI les Bécosses)**

- 169- 2020 Convention triennale (2020-2022) entre la plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche méridionale et la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale
- 170- 2020 Versement d'un acompte à l'office de tourisme communautaire
- 171- 2020 Attribution de subventions aux associations (complément)
Jeunesse
- 172- 2020 Signature d'un avenant à la convention de partenariat « animation jeunesse de proximité » avec le Département de la Drôme pour les années 2021 à 2022
- 173- 2020 Signature d'un avenant à la CTEAC 2018-2020 pour l'année 2021
Marchés Publics
- 174- 2020 Signature du marché de confection et de livraison de repas en liaison froide pour les centres de loisirs des Guards, des P'tits Bouts et de la crèche Les Petits Lutins
- 175- 2020 Signature du marché de transport collectif des enfants du centre de loisirs des Guards
-

Etaient présents : L. AICARDI – A. AMOURDEDIEU – C. BAS – M. BERGER- SABATIER – S. BERNARD – J. BOMPARD – M. BONNEFOY – M. BOTTINI – A. BOULAET – C. CARRERE – C. CHAMBON – L. CHAREYRE – D. CHARRASSE – P. CIRER-METHEL – R. CLEMENT – P. COMBES – D. CONIL – JL. FORSANS – C. CORNILLAC – T. DAYRE – S. DECONINCK – JL DESSALES – E. DIACONO – A. DONZE – S. DUPOUX – J. DUQUESNOY – L. ESTEVE – A. FAREL – J. FERNANDES – L. FOUGERAS – N. GATALETA – A. FRACHINOUS – J. GARCIA – S. GARNERO – JL GREGOIRE – M. GREGOIRE – Y. GRONCHI – F. GROSS – J. HAÏM – M. HAMARD – A. LABROT – MC. LAURENT – P. LEDOUX – P. GIELLY – N. MACIPE – JJ. MONPEYSEN – A. NICOLAS – J. NIVON – G. NELH – JM. PELACUER – R. PEYRON – JV. PICHON – O. PILOZ – M. QUARLIN – N. RANCON – G. RAVOUX – E. RICHARD – P. ROCHAS – G. ROMEO – D. ROUSSELLE – C. ROUSSIN – S. ROUSTAN – MT CHAUVET – C. RUYSSCHAERT – O. SALIN – C. SOMAGLINO – I. TEYSSIERE – B. BLAIN – M. TREMORI – G. TRUPHEMUS – T. VIARSAC.

**Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : S. BOREL pouvoir à O. SALIN
G. PEZ pouvoir à M. GREGOIRE – S. POUYET pouvoir à L. CHAREYRE – A. LOUPIAS
pouvoir à A. AMOURDEDIEU – JM. LAGET pouvoir à S. DECONINCK – M. BALDUCHI
pouvoir à C. RUYSSCHAERT – MP. MONIER pouvoir à C. SOMAGLINO – O. TACUSSEL
pouvoir à G. ROMEO – T. TATONI POUVOIR à MC. LAURENT- P. LEDESERT pouvoir à E.
RICHARD – M. BOMPARD pouvoir à L. CHAREYRE - P. LANTHEAUME pouvoir à N. MACIPE**

Ayant constaté la présence de 69 des 97 conseillers en exercice, dont 81 voix délibératives, le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

M. Le Président, invite les membres du conseil communautaire à procéder à une minute de silence en mémoire à un ancien Président de la République française, nommé Valéry Giscard d'Estaing ainsi qu'à une personnalité locale connue dans le monde culturel : Roger PASTUREL.

Mesdames, Messieurs les Elus,

Nous allons vous inviter à observer une minute de silence pour honorer la mémoire de 2 personnalités décédés dernièrement.

Pour la première, dans le plus grand respect, c'est de notre devoir de saluer et d'honorer la Mémoire d'un Ancien Président de la République Française : M^r le Président Valéry Giscard d'Estaing qui est décédé le 2 décembre 2020 à l'âge de 94 ans.

Souvenons-nous de quelques dates qui ont marqué sa vie.

De juin 1954, où à l'âge de 28 ans, il est nommé Directeur Adjoint du Cabinet d'Edgar Faure Président du Conseil, à celle de 1962 puis de 1969 à 1974 où il est nommé Ministre des Finances et des Affaires Economiques sous De Gaulle puis Pompidou.

En 1974 à 48 ans, il devient le troisième Président élu de la 5^e République.

Il aura modernisé la vie Politique Française, avec entre autres :

- Le droit de vote à 18 ans, la Dépénalisation de l'Avortement loi dite (IVG) portée, comme histoire s'en souviendra éternellement, pour la première fois depuis 1947 par une Femme Ministre en la personne de Madame Simone VEIL
- L'instauration du Divorce par consentement mutuel, l'intégration de ceux des nôtres qui sont en situation de handicap.

Il fut également un Grand Européen, s'engagea pour la Défense de l'Election au Parlement Européen au suffrage universel et propose à M^{me} Simone VEIL de porter la liste UDF aux européennes de 1979 et dont elle fut élue la première Présidente du Parlement Européen.

M^r Valéry Giscard d'Estaing, VGE, ou GISCARD tout simplement s'en est allé et repose en paix auprès de sa fille disparue cruellement et de ses parents.

Il résonnera toujours dans notre République Française ce « Au Revoir » qui a marqué la télévision et notre République Française.

La deuxième personnalité, c'est notre ami Roger PASTUREL, PASTU... Décédé le 21 novembre 2020.

C'est une figure emblématique de théâtre, de culture, de l'Enclave des Papes et des Baronnie qui s'est éteint, mais personnellement comme pour toute la famille de l'Ovalie de Valréas, dont j'ai eu l'honneur d'être le capitaine pendant plusieurs années, c'est la perte d'un véritable et fidèle ami de ce club et de ses valeurs.

Roger PASTUREL est né dans la ferme la Moracette, route de Vinsobres à Valréas. Il a été instituteur de 1953 à 1995 et à partir des années 1960, il se consacrera à sa passion, la Scène.

Compteur, Comédien, Ecrivain, Metteur en scène, il était attaché à sa langue d'OC, ce provençal dont il était un Maître. Grâce à des Êtres comme Roger, notre langue reste vivante, porteuse d'humanité et d'universalité.

Il a participé à la vie de sa commune de Valréas de Jules Niel à Jean Duffard et ses amis Jacques Doux et tant d'autres, de 1970 à 1975 en président le Centre Culturel de l'Enclave, il est à l'origine du Théâtre du Rond-Point puis en 1975 au cœur de création et de direction de la troupe la Mandrigoule dans les Baronnie. Il a été aussi parmi beaucoup d'autres choses, le Directeur artistique du festival Contes et Rencontres. Parmi tant et tant, de paroles, de langues, de gestes, de

scènes, de tirades, dans ce Ciel de Culture éclairé de milles étoiles, sa passion pour les Pastorales, brillera comme une flamme éternelle et incandescente. Dans cette année, oh combien douloureuse, et qui plonge notre société dans une crise dramatique et sans précédent, cette période de Noël N'aura et donnera que plus encore d'expression et de douceur, à ce temps des Pastorales...

Roger PASTUREL en a écrit une des plus poétiques et qui a rencontré un franc et véritable succès. Sa pastorale « le chemin des étoiles » qui l'a inscrit dans ce Territoire des Baronnies en Drôme Provençale : Buis-les-Baronnies, Sahune, Rémuzat, Villeperdrix, Ste Jalle, Bénivay-Ollon en forment le cadre.

Pour Claude Alranq fin connaisseur du Théâtre Occitan : elle atteint le double but d'être à la fois un plaidoyer touchant, en même temps qu'un instrument remarquable d'efficacité pour poser et résoudre la question de la place de notre langue d'OC et de notre culture...

Elle a été jouée pour la première fois en 1985 par la troupe la Mandrigoule et elle a reçu le Borie d'Argent en 1992, le Borie d'Or en 1995 et enfin le prix de la région PACA. Cette pièce a été publiée pour la première fois en bilingue en 1990.

C'était un homme remarquable, de convictions, laïque, humaniste a dit de lui son ami Marc Olivier et que partages tout ce qui ont eu l'honneur de le connaître.

Roger c'est encore et encore tant de mots, d'écriture, de scène mais le rideau s'est baissé et Roger s'en est allé sur son chemin des Etoiles. Nul de doute que ceux qui l'ont connu et aimé, autour de son épouse Marie-Agathe et de ses 3 enfants Valérie, Aurélien et Éric, veilleront avec passion à faire vivre son patrimoine culturel, Adessiatz, Rogier, t'oublidarem pas, saras totjornamé nosautres.

Monsieur le Sous-Préfet de Nyons, Monsieur Philippe NUCHO,

Bienvenue dans ce Territoire des Baronnies en Drôme Provençale, c'est un honneur de vous accueillir pour notre dernier conseil communautaire de cette année 2020. Année qui sera gravée à tout jamais dans nos mémoires, car tant d'événements se sont passés avec en majeure partie cette crise sanitaire mondiale, coronavirus covid-19, comme on n'a pas connu depuis la création des Nations Unies, voilà 75 ans. Mais c'est aussi sans précédent, une crise humanitaire, socio-économique, de sécurité et des droits humains.

Monsieur le sous-préfet, sans trahir de secret et vous complétez si je fais des erreurs ou des oublis, vous étiez en poste auparavant dans l'Hérault secrétaire général adjoint de la Préfecture, Sous-Préfet de Sète, Bassin de Thau. On pourrait clamer que du Pays de l'huître, vous passez à la Perle Noire de Nyons et des Baronnies.

Cela fait plus de 36 ans que vous avez démarré dans l'Administration Publique française, au bureau des personnels administratifs des ministères de l'Intérieur et de la décentralisation. Bienvenue, à vous et votre famille, en espérant que votre écrin des Baronnies vous inspire à reprendre la plume pour exprimer avec votre épouse, l'histoire et les sensations que vous transmette, la douceur, les paysages, les couleurs, les odeurs, et la lumière, ou parfois vole porté par le souffle de vie du pontias, la charrette bleue de l'écrivain Nyonsais René Barjavel : Il a paraphé cette citation « la seule différence entre Nyons et le paradis, c'est qu'on est bien vivant. »

Alors bienvenue Monsieur le Sous-Préfet dans ce Pays de Lumière ... du territoire des Baronnies en Drôme Provençale

La parole est donnée à M. le sous-Préfet :

M. le Sous-Préfet remercie chaleureusement l'accueil fait par P. Dayre et indique être très heureux d'avoir rejoint le territoire des Baronnies et du Nyonsais afin d'accompagner et aider ces territoires

au développement avec l'aide de l'Etat sur différents sujets comme l'eau, les enjeux agricoles, les plantes et parfums, l'élevage Etc.....

M. le sous -Préfet remercie l'assemblée et informe qu'il sera aux côtés des élus locaux, avec le Président Thierry DAYRE pour aider les collectivités sur leurs projets de territoire.

Reconnaissance d'un « Acte citoyen » à 2 Agents de la Collectivité



Lors d'une collecte des déchets sur la Commune de Buis les Baronnies, 2 agents de la CCBDP ont eu le courage de prendre en charge un incendie sur un bâtiment communal, en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

Le Président Thierry DAYRE sensible à l'acte de courage et de dévouement de ces 2 agents a sollicité M. Le Préfet, afin d'honorer et féliciter les agents M. Pascal LAROQUE et Sylvain, HOKA.

M. Le Sous-Préfet présent au conseil communautaire remet aux agents M. Laroque et M. Hoka les félicitations de M. le Préfet de la Drôme et un chèque CADOC.

Accueil de M. Jullien CORNILLET Maire de Montélimar – Président du SCOT

Bonjour et Bienvenue

Nous sommes heureux et honorés d'accueillir dans cette assemblée communautaire M^r Julien CORNILLET, Maire de Montélimar, Président de Montélimar Agglo, et Président du SCOT Rhône Provence Baronnies composé de 8 EPCI. Julien CORNILLET, CORNILLET, ce nom mes chers collègues doit vous dire quelque chose !!!

Bien entendue, je salue ici et remercie encore l'Avocat Maître Thierry CORNILLET qui nous a assisté et nous a accompagné pour la mise en place de nos deux premières assemblées communautaires suite à notre fusion du 1^{er} janvier 2017 à Saint-Maurice et à Buis.

M^r Thierry CORNILLET son papa, a exercé plusieurs mandats : Maire de Montélimar pendant 10 ans, Conseiller Général, Conseiller Régional, Député, et Député Européen. Ceci étant dit, c'est cependant une situation délicate pour un fils car : pour certains, « ils chuchotent et laissent transpirer que vous êtes bénéficiaire de népotisme familial ». Pour d'autres, « on vous compare et étalonne sans cesse par rapport au père ». Il en est ainsi, pour notre part en toute sincérité, on vous souhaite courage et détermination, et bonne route M^r Julien CORNILLET.

En effet, on pourrait dire, Julien y est tombé dedans... quand il était petit, hasard ou coïncidence, il y a un peu plus de 2 ans, Julien a racheté le chaudron d'or, véritable nougaterie de Montélimar créée en 1949 et qui jouissait d'une belle notoriété.

Né à Montélimar, il a fait tous ses cursus scolaires dans les établissements publics de la ville. Après ses études secondaires, il a fait une formation de Droit public et gestion des Collectivités Territoriales puis une Ecole Supérieure de Commerce.

Ensuite il a été recruté par le groupe Lafarge pendant 7 années et décide de poursuivre sa carrière en rachetant dans sa ville natale, une entreprise historique qui produit le fameux nougat emblématique.

Il s'est engagé et présenter aux Elections Municipales de 2020 avec sa liste et son équipe Montélimar Demain et la suite nous la connaissons... par sa présence parmi nous.

Il est papa d'un petit garçon de 3 ans avec sa compagne Charlène.

Il a été dans le pôle Espoir de Rugby de Béziers, mais qui se rassure, en tant qu'ancien troisième ligne Aile, j'ai plus les moyens physiques de veiller par mes placages autour de la mêlée à repoussé le demi de mêlée adverse dans son camp, de récupérer le ballon... et contre-attaquer...

Mais on garde éternellement la passion de ce sport et les valeurs humaines de cette famille de l'Ovalie. Bienvenue au cœur des Baronnies en Drôme Provençale et maintenant je fais une passe, sans faire en avant, à la VP Christelle, pour poursuivre ... Merci encore de ta présence, c'est un plaisir et un honneur.

Administration Générale – Finances - Ressources Humaines – Communication - Mutualisation

Rapporteure : Nadia MACIPE

Administration Générale

146 - 2020 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Octobre 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 Octobre 2020

Décision adoptée à l'Unanimité.

Administration Générale – Finances - Ressources Humaines – Communication - Mutualisation

Rapporteure : Nadia MACIPE

Administration Générale

147- 2020 Convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine bâti intercommunal

M. L. CHAREYRE ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention avec le SDED

VALIDE la participation financière de la CCBDP à hauteur de 0.20 €/an/habitant pour l'année 2020.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale – Finances - Ressources Humaines – Communication - Mutualisation

Rapporteure : Nadia MACIPE

Administration Générale

148- 2020 Aide financière pour la rénovation du bâtiment et des bureaux de la CCBDP à Buis les Baronnies

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière de 16 000 € au titre de la rénovation du bâtiment et des bureaux de la CCBDP à Buis les Baronnies

CEDE au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale

149 - 2020 Tarifs pour l'utilisation du Gymnase de Buis-les-Baronnies par le Collège de Buis-les-Baronnies et pour la location aux associations

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE les conventions présentées ;

AUTORISE le Président à signer ces conventions ;

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale

150- 2020 Prise en charge des frais de déplacement des élus communautaires

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer la prise en charge des frais de déplacement des élus dans les cas mentionnés ci-dessus;

PRECISE que ces modalités de prises en charge seront appliquées conformément aux décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et à l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

PRECISE que cette décision prendra effet à compter du 16 juillet 2020.

AUTORISE M. Le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération et selon l'enveloppe budgétaire établie à cet effet.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale

151- 2020 Utilisation des véhicules de service et remisage à domicile.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE que les emplois de Directeur Général des Services et de Responsable du Pôle Technique justifie un remisage permanent, du véhicule de service, à domicile

PRECISE que les agents amenés à utiliser ponctuellement un véhicule de la Communauté de communes pour des raisons de services, peuvent prendre possession d'un véhicule afin d'effectuer leur mission (lieu et durée préalablement définis).

Le remisage à domicile pourra être autorisé en dehors des horaires de travail, à titre exceptionnel pour les nécessités de service.

AUTORISE le Président à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation des véhicules

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Ressources Humaines

152 - 2020 Suppression de trois postes permanents au sein du service Petite Enfance et des Services Techniques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de supprimer les trois postes suivants à compter du 15 décembre 2020.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Ressources Humaines

153- 2020 Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.

EST INFORME que l'agent sera rattaché au Service Technique sous la responsabilité du coordinateur déchets.

PRECISE que la durée de l'emploi est de 35h00 par semaine.

FIXE sa rémunération sur l'échelle des adjoints techniques territoriaux.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Ressources Humaines

154-2020 Modification du tableau des effectifs de la collectivité

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 31 décembre 2020.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

155- 2020 Budget général : dépenses d'investissement : autorisation d'engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget 2021 dans la limite des crédits inscrits dans le tableau ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

156- 2020 Contractualisation d'un emprunt pour le financement d'un camion benne du budget annexe des ordures ménagères

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

ACCEPTTE le recours à l'emprunt d'un montant de 130 000.00 € auprès de la Banque Populaire selon les conditions indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'offre de prêt présentée ci-dessus.

Décision adoptée à : 79 Voix POUR

Finances

157- 2020 Contractualisation d'un emprunt pour le financement de divers équipements du budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

ACCEPTE le recours à l'emprunt d'un montant de 150 000.00 € auprès de la Banque Populaire selon les conditions indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'offre de prêt présentée ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

153 - 2020 Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Service Portage de Repas

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE de verser une subvention de 39 071,71 € au budget annexe Service Portage de Repas,

INSCRIT les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération au chapitre 65 du budget principal 2020,

CHARGE le Président de l'exécution de la présente décision.

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

159- 2020 Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe ZA

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE de verser une subvention de 22 600,00 € au budget annexe ZA,

IMPUTE la dépense à l'article 657363 du chapitre 65 du budget principal 2020,

CHARGE le Président de l'exécution de la présente décision.

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

160-2020 Attribution d'une subvention exceptionnelle au COS des Baronnie en Drôme Provençale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention au COS des Baronnie en Drôme Provençale pour un montant de 1 722,81 € pour l'exercice comptable 2020.

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

CHARGE le Président de l'exécution de la présente décision.

Décision adoptée à l'unanimité

Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil

Politique logement Habitat

161- 2020 Création du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) et candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide

Article 1er :

DE CREER un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans. Celui-ci fera l'objet d'une coordination et d'une mutualisation d'EPCI à l'échelle du territoire du SCOT Rhône Provence Baronnie.

Cette coopération se traduira par la rédaction d'une entente entre EPCI.

Article 2 :

D'APPROUVER la création d'un comité de pilotage composé d'élus des collectivités membre de l'entente et d'autoriser le Président à nommer les représentants de la collectivité.

Article 3 :

DE REPONDRE conjointement avec les collectivités mentionnées à l'article 1 à l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat proposé par le Conseil Régional Auvergne – Rhône Alpes.

D'AUTORISER la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération et son Président à candidater à cet appel à manifestation d'intérêt pour le compte de la collectivité après avoir validé le contenu du dossier de candidature.

Une convention financière entre EPCI précisera notamment les modalités de reversement des subventions régionales et des primes issues du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Article 4 :

D'APPORTER un co-financement minimum de 0,50 €/habitant/an comme demandé par le Conseil Régional Auvergne – Rhône Alpes dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt mentionné à l'article 3.

Décision adoptée à l'unanimité

Activités et aménagements de pleine nature – Mobilité douce

Rapporteur : Roland PEYRON

Mobilité

162- 2020 Inscription de la partie amont (Nyons-Sahune) de l'itinéraire voie douce « Au fil de l'Eygues » au Plan Départemental des Sites Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'inscription de la partie amont (Nyons-Sahune) de l'itinéraire « Au fil de l'Eygues » au PDIPR de la Drôme en accord avec les communes concernées, tels qu'il figure sur la carte en Annexe 8.

S'ENGAGE à mettre en œuvre un balisage répondant aux normes de la charte nationale de balisage et une signalétique départementale

S'ENGAGE à informer le Département de la Drôme de toute modification envisagée de l'itinéraire

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Activités et aménagements de pleine nature – Mobilité douce

Rapporteur : Roland PEYRON

Mobilité douce

163- 2020 Aménagement de deux « Véloroutes Voie Verte » structurantes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à lancer la consultation pour un maître d'œuvre dans le cadre de la création des deux « Véloroutes voies vertes ».

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Décision adoptée à 80 Voix Pour

Activités et aménagements de pleine nature – Mobilité douce

Rapporteur : Roland PEYRON

Mobilité douce

**164- 2020 Convention cadre CCBDP – commune définissant les prérogatives.
Projet de création de Vélo-route Voies Vertes et d'aménagement de voies douces**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE les termes de la convention cadre (CCBDP-commune), préalable à la création de Vélo-route Voies Vertes et d'aménagement de voies douces.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à 80 Voix Pour

Activités et aménagements de pleine nature – Mobilité douce

Rapporteur : Roland PEYRON

Activités de Pleine Nature

**165- 2020 Convention de partenariat entre la Fédération Française de
Cyclotourisme (FFCT) et la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme
Provençale pour les bases VTT FFCT**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE le principe de conventionner avec la FFCT pour créer la « Base VTT FFCT des Baronniees en Drôme Provençale »

S'ENGAGE à mettre en œuvre dans le cadre de sa compétence, le cahier des charges de la FFCT

AUTORISE le Président à signer la convention avec la FFCT et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Décision adoptée à l'unanimité

Activités et aménagements de Pleine Nature - Mobilité douce

Rapporteur : Roland PEYRON

Activités de Pleine Nature

**166- 2020 Convention de partenariat entre la Fédération Française de
Cyclotourisme (FFCT) et la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme
Provençale pour le label « Territoire Vélo - Ville et Territoires vélotouristiques »**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE le principe de conventionner avec la FFCT pour être labélisé « Territoire Vélo - Ville et Territoires vélotouristiques »

S'ENGAGE à mettre en œuvre dans le cadre de sa compétence, le cahier des charges de la FFCT

AUTORISE le Président à signer la convention avec la FFCT et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Décision adoptée à 80 Voix Pour

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSEN

Commerce

167- 2020 Dossiers d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE la demande de subvention et l'attribution d'une subvention de 2 046 € pour la cordonnerie Nicolet,

AUTORISE le Président à signer tous les documents permettant l'octroi de cette subvention.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSEN

Economie

168- 2020 Aide à l'immobilier d'entreprises : entreprise Sanisphère (SCI les Bécosses)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE une subvention de 6 000 € à la SCI Les Bécosses (SA Sanisphère) pour la réalisation de l'opération immobilière et le recrutement de 10 emplois supplémentaires en CDI,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie

169- 2020 Convention triennale (2020-2022) entre la plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche méridionale et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE la participation financière de la CCBDP à hauteur de

- 0.61 €/an/habitant pour 2020
- 0.68 €/an/habitant pour 2021
- 0.75 €/an/habitant pour 2022

AUTORISE le Président à signer la convention triennale 2020-2022

Décision adoptée à l'unanimité

Développement Touristique - Drôme Provençale

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Tourisme

170- 2020 Versement d'un acompte à l'office de tourisme communautaire

M. Teulade, Président de l'OT ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

VALIDE le versement d'un premier acompte de 255 000 € à l'Office de tourisme communautaire pour assurer son fonctionnement,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à 79 Voix Pour

Développement Touristique - Drôme Provençale

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Association

171- 2020 Attribution de subventions aux associations (complément)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution des subventions dans le cadre précité

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Éric RICHARD

Jeunesse

172- 2020 Signature d'un avenant à la convention de partenariat « animation jeunesse de proximité » avec le Département de la Drôme pour les années 2021 à 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la Convention « animation jeunesse de proximité » au titre des années 2021 et 2022 avec le Département de la Drôme.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Éric RICHARD

Animation Territoriale

173- 2020 Signature d'un avenant à la CTEAC 2018-2020 pour l'année 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la CTEAC au titre de l'année 2021.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Éric RICHARD

Marchés Publics

174- 2020 Signature du marché de confection et de livraison de repas en liaison froide pour les centres de loisirs des Guards, des P'tits Bouts et de la crèche Les Petits Lutins

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les propositions de la SA API RESTAURATION conformément à l'analyse des offres réalisée par les services,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Marchés Publics

175- 2020 Signature du marché de transport collectif des enfants du centre de loisirs des Guards

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de la SAS CHAUVET conformément à l'analyse des offres réalisée par les services,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance.